



JOURNAL OFFICIEL

[ash-infos/14819-assemblee-nationale-les-projets-de-loi-portant-modification-des-codes-penal-et-civil-adoptes](#) Flash Infos
[ash-infos/14819-assemblee-nationale-les-projets-de-loi-portant-modification-des-codes-penal-et-civil-adoptes](#)

Effectuez votre recherche

Recherche par mot-clé



RECHERCHE AVANCÉE ▾ (</advanced-search.twg>)

VALIDER

JOURNAL OFFICIEL N°169 BIS DU 6 JUILLET 2022

Décret N° 0159/PR/PM du 30/06/2022 portant abrogation du décret n°00428/PR/PM du 24 décembre 2020 fixant les modalités d'évaluation et d'attribution de l'intéressement spécifique servi aux agents des administrations des Douanes, des Impôts, du Trésor et des Hydrocarbures

Le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°3/88 du 31 juillet 1990 fixant les conditions générales d'emploi des agents contractuels de l'Etat ;

Vu la loi n°8/91 du 26 septembre 1991 portant Statut Général des Fonctionnaires, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi n°18/92 du 18 mai 1993 fixant les conditions de constitution et le fonctionnement des organisations syndicales des agents de l'Etat ;

Vu la loi n°1/2005 du 4 février 2005 portant Statut Général de la Fonction Publique, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi n°14/2005 du 08 août 2005 portant Code de Déontologie de la Fonction Publique ;

Vu la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n°01211/PR/MINECOFIN du 16 septembre 1974 portant répartition du produit des amendes et pénalités en matière d'assiette et de recouvrement des Contributions Directes, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n°380/PR du 07 avril 1986 fixant les attributions du Premier Ministre ;

Vu le décret n°0860/PR/MFP du 20 août 1991 fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur

« Administrations Economiques et Financières » ;

Vu le décret n°374/PR/MFPRAME du 26 mai 2000 règlementant la notation des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n°327/PR/MBCPFP du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°000332/PR/MCEEDD du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable ;

Vu le décret n°0458/PR/MPERH du 19 avril 2013 portant attributions et organisation du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Ressources hydrauliques, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n°00428/PR/PM du 24 décembre 2020 fixant les modalités d'évaluation et d'attribution de l'intéressement spécifique servi aux agents des administrations des Douanes, des Impôts, du Trésor et des Hydrocarbures ;

Vu le décret n°00429/PR/PM du 24 décembre 2020 instituant une Prime à la Performance Budgétaire ;

Vu le décret n°000227/PR du 16 juillet 2020 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°000228/PR/PM du 17 juillet 2020 fixant la composition du Gouvernement de la République, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Le Conseil d'Etat consulté ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est abrogé, le décret n°00428/PR/PM du 24 décembre 2020 fixant les modalités d'évaluation et d'attribution de l'intéressement spécifique servi aux agents des administrations des Douanes, des Impôts, du Trésor et des Hydrocarbures.

Article 2 : Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les dispositions de toute nature nécessaires à l'application du présent décret.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 30 juin 2022

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat

Ali BONGO ONDIMBA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Rose Christiane OSSOUKA RAPONDA

Le Ministre de l'Economie et de la Relance

Nicole Jeanine Lydie ROBOTY épouse MBOU

Le Ministre du Budget et des Comptes Publics

Edith EKIRI MOUNOMBI épouse OYOUOMI

Le Ministre du Pétrole et du Gaz

Vincent de Paul MASSASSA

Abonnez-vous au Journal Officiel de la République Gabonaise

Inscrivez-vous et recevez votre exemplaire du journal Officiel de la république Gabonaise.

**ABONNEZ
VOUS
(/Form-
Abonnement.Twg)**